

MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Le conseil municipal de la Municipalité de Val-Morin a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021 à huis clos, par vidéoconférence, le règlement numéro 701 intitulé « Règlement numéro 701 amendant le règlement numéro 689 établissant la tarification des biens et services municipaux ».

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la soussignée, 6120 rue Morin, Val-Morin et sur le site web de la Municipalité et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À VAL-MORIN, ce 14^e jour du mois de mai 2021.

Caroline Nielly
Directrice générale